

5/ Notice paysagère

a) Le paysage

Le projet de résidence s'inscrit sur le versant dit de l'Ardet. Le paysage, en cet endroit, se compose de généreuses prairies simplement ponctuées de bosquets et d'arbres isolés. Le sommet du versant est quant à lui, dominé par une forêt majoritairement composée d'Epicéas.

Le terrain, situé entre la route du Chinaillon et la route des Côtes, est actuellement vierge de toute construction et est recouvert de prairies de fauche. On retrouver un boisement naturel, situé le long d'une combe identifiée avec un risque de crue torrentielle.

b) Projet paysager

Le projet est pensé dans une approche paysagère globale, en s'inscrivant dans la continuité du paysage environnant. Pour y parvenir, le projet repose sur deux principes :

- Adapter le projet au terrain naturel

Un travail important d'adaptation de l'architecture au site a été réalisé pour inscrire les bâtiments au plus proche des courbes de niveau du terrain naturel. En amont, les chalets viennent s'adosser aux prairies et celles-ci viennent recouvrir les toitures terrasses des bâtiments.

- La prairie comme écrin et quelques bosquets en continuité

Nous proposons de prolonger les coulées boisées qui descendent dans les quelques combes naturelles. De nouveaux boisements s'immisceront ainsi entre les chalets.

c) Principe de plantation

Nous proposons de planter des arbres sous forme de bosquets et en isolés afin de recréer rapidement un rapport d'échelle avec les nouveaux bâtiments et des continuités avec le paysage environnant.

- Les arbres :
- Les feuillus, très présents à cette altitude, seront associés à quelques conifères (épicéas).
- Les feuillus :
- Erable champêtre (Acer campestre)
 - Erables planes (Acer platanoïdes)
 - Frêne commun
 - Sorbier des oiseleurs (Sorbus aucuparia)
 - Hêtre (Fagus sylvatica)
 - Fruitiers en variétés
- Les conifères :
- Epicéas communs (Picea abies)

- Plantation d'arbustes :
- La viorne obier (Viburnum opulus)
 - Les Spirées (Spireae vellutina, Spireae bumalda)
 - Le rosier rugueux (Rosa rugosa)
 - Les cornouillers (Cornus en variétés)
 - Les Hortensias (Hydrangea paniculata)

d) Un projet de haute qualité environnementale

Nous vous proposons de mettre en oeuvre un projet paysager qui respecte les principes de haute qualité environnementale. Nous privilégierons, dans la mesure du possible, les matériaux locaux dans toutes les étapes de la construction des espaces extérieurs (granulats, galets de rivière, ...), minimisant ainsi les indices du transport sur l'environnement.

Les terrasses seront réalisées en Mélèze issu de forêts certifiées PEFC (Pan European Forest Certification). Les dallages en pierre de Luzerne proviendront d'Italie.

